



**S.M.T.C.
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2008 A 15 HEURES 00
COMPTE RENDU SUCCINCT DES DELIBERATIONS
ADOPTES EN SEANCE**

8 pages

1. OUVERTURE DE SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
Monsieur Yannick BELLE a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 24 novembre 2008
2SAJ08RC11E
Pas d'observation.
Compte rendu adopté.

2. QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

FINANCES

(DFI)

- Budget 2008 du SMTC – décision modificative n°2
2DFI08DL0850

Rapporteur : Michel ISSINDOU.

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte la décision modificative n°2 de l'exercice 2008 qui porte le budget global 2008 à :

	Dépenses	Recettes
Investissement	193 444 963,08 €	193 444 963,08 €
Fonctionnement	163 123 352,02 €	163 123 352,02 €
Total	356 568 315,10 €	356 568 315,10 €

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2009

2DFI08DL0851

Rapporteur : Michel ISSINDOU.

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise les crédits suivants en dépenses d'investissement pour l'exercice 2009 :

Crédits ouverts en 2008	Crédits ouverts en 2009
79 209 789,00	19 802 447,25

Conclusions adoptées à l'unanimité

POLITIQUE DES DEPLACEMENTS

(DPD)

- Approbation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise 2007-2012

2DPD08DL0891

Rapporteur : Marc BAIETTO.

Interventions de Olivier BERTRAND, Yannik OLLIVIER, Michel ISSINDOU, Catherine KAMOWSKI, Jacques CHIRON, Christophe FERRARI, Pierre RIBEAUD, Marc BAIETTO.

Après avis favorable de la commission développement et prospective du 5 juin 2007, après avoir réuni pour avis la commission consultative des services publics locaux du SMTC le 12 juin 2007, après avis favorable du bureau du 8 décembre 2008, il est proposé au comité syndical :

- d'adopter le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise pour la période 2007-2012 et ses trois annexes ainsi que la déclaration relative au rapport environnemental du PDU 2007-2012, annexée à la présente délibération,
- de préciser qu'en application de l'article R122-24 du Code de l'environnement, le PDU 2007-2012 de l'agglomération grenobloise, ses annexes et la déclaration relative au rapport environnemental du PDU seront mis à disposition du public,
- de préciser qu'il serait opportun de lancer dans les meilleurs délais l'actualisation du document qui est soumis au comité syndical aujourd'hui.

Un amendement est présenté par Yannik OLLIVIER proposant au comité syndical :

- de solliciter la désignation d'un expert national choisi d'un commun accord avec les communes concernées par le tracé possible de la rocade Nord,
- de désigner une commission ad hoc à toutes fins de penser les missions de l'expert ainsi que sa rémunération.

L'amendement est mis au vote :

Pour : 5 Mme KAMOWSKI, MM. BERTRAND, OLLIVIER, PEYRIN, SAVIN

Abstention : 1 M. RIBEAUD

Contre : 10 Mme PERILLIE, MM. ARIAS, BAIETTO, BELLE, CHIRON, FERRARI, ISSINDOU, MOUREY, PILAUD, ROUYEYRE

Amendement rejeté

Interventions de Michel SAVIN, Jean MOUREY, Yannik OLLIVIER.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- adopte le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise pour la période 2007-2012 et ses trois annexes (rapport environnemental, annexe accessibilité et synthèse des Plans Locaux de Déplacements), annexés à la présente délibération,
- adopte la déclaration relative au rapport environnemental du PDU 2007-2012, annexée à la présente délibération,
- précise qu'en application de l'article R122-24 du Code de l'environnement, le PDU 2007-2012 de l'agglomération grenobloise, ses annexes et la déclaration relative au rapport environnemental du PDU seront mis à disposition du public au siège du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC), sis « Le Forum », 3 rue Malakoff à Grenoble, pendant les heures d'ouverture de l'accueil,
- précise qu'il serait opportun de lancer dans les meilleurs délais l'actualisation du document qui est soumis au comité syndical aujourd'hui.

- La délibération d'approbation du Plan de Déplacements Urbains est mise au vote :

Contre : 3 Mme KAMOWSKI, MM. BERTRAND, OLLIVIER

Abstention : 2 MM. PEYRIN, SAVIN

Pour: 10 Mme PERILLIE, MM. ARIAS, BAIETTO, BELLE, CHIRON, FERRARI, ISSINDOU, MOUREY, PILAUD, RIBEAUD, ROUYEYRE

Conclusions adoptées

- Tramway ligne E - bilan de la concertation préalable et suite de l'instruction

2DPD08DL0903

Rapporteur : Pierre RIBEAUD.

Interventions de Catherine KAMOWSKI, Marc BAIETTO.

En conclusion de la concertation, après examen par la commission développement du réseau du 2 décembre 2008, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- Pour le choix des tracés :

- à Grenoble, conserver le tracé de base par Jean Jaurès, éliminer Gambetta en raison des difficultés d'insertion et ne pas retenir Rey-Sembar (cf Schéma Directeur TCSP),
- à Grenoble-Esplanade, travailler à l'avant-projet en itération (intégration/adaptation) avec les études urbaines qui devront intégrer des dispositions relatives à la ligne E,
- à Saint-Martin le Vinoux, prévoir les mesures conservatoires pour permettre la création d'une éventuelle future station « village » (en lien avec un projet de développement urbain),
- à Saint-Egrève, conserver le tracé de base par la RD 1075, abandonner la variante Gare, conserver la variante Fourche pour permettre à long terme de prolonger la fourche en direction de Sassenage,
- au Fontanil-Cornillon, abandonner la variante Croix de la Rochette et ne conserver qu'une seule station tout en préservant la possibilité de prolonger la ligne ultérieurement en direction de Voreppe.

- Pour la poursuite de la démarche Urbanisme et transports :

- d'adapter les périmètres d'étude et de vigilance en fonction des variantes retenues,
- de maintenir le dispositif de travail et de concertation mis en place pour les études préalables afin de coordonner l'ensemble des études, de l'avant-projet aux études urbaines, pour la mise au point du contrat d'axe.

- Pour assurer la complémentarité avec les autres modes et partage de la voirie :

- d'examiner et d'étudier l'organisation des complémentarités avec tous les autres modes de déplacements, TC en rabattement, parc-relais, cheminements d'accès aux stations pour les piétons et les vélos,

- d'élargir la réflexion sur l'organisation du réseau de voirie et des réseaux de transports en commun à l'ensemble de la rive droite de l'Isère afin de coordonner l'offre de transport des réseaux structurants complémentaires et d'organiser le réseau viaire en prenant en compte le développement de l'urbanisation future.

- Pour la gestion des travaux :

- de prévoir dès les études d'avant-projet l'organisation de la phase chantier en coordination avec les autres chantiers prévisibles sur le secteur et d'assurer la programmation des travaux et mesures d'accompagnement.

- Pour l'information de la population :

- d'exprimer le souhait tenir régulièrement informée la population pendant les études d'avant-projet et pendant l'élaboration du contrat d'axe qui constitue un dispositif pouvant être renforcé directement par les communes.

- Pour la suite de l'instruction du projet :

- de finaliser le programme pour les études techniques,
- de lancer la réalisation de l'étude d'impact,
- de poursuivre la co-construction de l'avant-projet urbain avec les communes,
- de lancer une étude spécifique sur les modes doux associés au projet tramway,
- de lancer une étude déplacements sur l'ensemble du secteur prenant en compte les projets d'urbanisation, l'organisation de la complémentarité des réseaux et l'organisation de la trame viaire,
- de fixer comme objectif de produire :
 - le dossier d'enquête publique qui servira à la l'enquête et à la DUP,
 - le projet de contrat d'axe fixant les engagements des différents partenaires pour la mise en œuvre d'un programme partagé.

Abstention : 1 Mme KAMOWSKI

Conclusions adoptées

- Enquête ménages / déplacements - lancement de la nouvelle enquête 2009-2010

2DPD08DL0881

Rapporteur : Pierre RIBEAUD.

Intervention d'Olivier BERTRAND.

En conclusion, après avis favorable de la commission développement du réseau du 2 décembre et du bureau du 8 décembre 2008, et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide le lancement de la démarche de réalisation d'une enquête ménages selon le calendrier prévisionnel et l'organisation proposés,
- décide que le SMTC assure la maîtrise d'ouvrage de cette démarche au nom des différents partenaires et notamment de l'Etat, du Conseil régional Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère, de la communauté d'agglomération du pays voironnais et du syndicat mixte du pays du Grésivaudan,
- adopte le plan de financement pour les prestations extérieures à assurer dans ce cadre, dont le coût est estimé à 2 000 000 € HT,
- mandate le président pour solliciter les participations financières des collectivités associées et des autres partenaires,
- autorise le président à solliciter la subvention la plus élevée possible de l'Etat,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2009 et 2010 du SMTC,
- autorise le président à lancer les consultations correspondant à cette opération,
- autorise le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Plan métropolitain de transports – lancement de deux études
 - ligne de tramway entre Grenoble et Meylan - lancement de l'étude préalable
 - réseau d'autobus et d'autocar associé au réseau tramway - lancement d'une étude sur le réseau à l'horizon 2014

2DPD08DL0902

Rapporteur : Pierre RIBEAUD.

Pas d'observation

Après avis favorable de la commission développement du réseau du 2 décembre et du bureau du 8 décembre 2008 et après en avoir délibéré, le comité syndical décide de lancer les études préalables d'une ligne de tramway Grenoble <-> Meylan et une étude des réseaux associés de bus TAG et cars Transisère au réseau de tramway de l'agglomération grenobloise, à l'horizon 2014.

Abstention : 1 M. Olivier BERTRAND

Conclusions adoptées

- Création d'un parc-relais place Jean Prévost à Sassenage

2DPD08DL0901

Rapporteur : Pierre RIBEAUD.

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet,
- décide de réaliser le projet en 2009 pour un montant total TTC d'opération de 200 000 €, sur la base de la solution basse, étudiée en 2005 par la commune,
- approuve le projet de convention,
- approuve le plan de financement,
- autorise le président à signer la convention jointe et tout document relatif à cette décision.

Conclusions adoptées à l'unanimité

EXPLOITATION

(ETR)

- Délégation de service public - versement de la contribution financière forfaitaire 2009 avant le vote du Budget Primitif 2009

2ETR08DL0855

Rapporteur : Jean MOUREY.

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de verser les premiers acomptes de contribution financière forfaitaire et compensations tarifaires 2009 sur la base des douzièmes calculés en 2008, ceux-ci étant régularisés immédiatement après le vote du budget primitif 2009 du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Délégation de service public - continuité du service public des transports – Plan de transport adapté et plan d'information aux usagers

2ETR08DL0933

Rapporteur : Marc BAIETTO.

Pas d'observation

Après avis favorable du bureau du 8 décembre et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'adopter en tant qu'autorité organisatrice des transports en commun de l'agglomération grenobloise les principes du Plan de Transport Adapté et du Plan d'Information des Usagers du réseau de transport TAG,

- autorise le président à demander l'application de ce dispositif aux exploitants du réseaux TAG et à signer les modifications afférentes de leur contrats d'exploitation.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Contrat d'exploitation secteur Sud de l'agglomération grenobloise - marché SMTC / GRINDLER Lot 1 – Avenant n°2

2ETR08DL0867

Rapporteur : Jean MOUREY.

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- autorise la création de l'arrêt « Vif - Masségu », sur la ligne 17,
- accepte les modifications apportées au lot n°1 du marché passé avec l'entreprise GRINDLER pour l'exploitation des lignes desservant le sud de l'agglomération,
- autorise le président à signer l'avenant n°2 à intervenir avec l'entreprise GRINDLER. pour le lot n° 1 d'un montant de 37 423,00 € HT pour l'année 2008 – 2009,
- accepte la répartition des montants à mandater à chacun des co-traitants soit 2 268 250 € HT pour l'entreprise GRINDLER et 2 010 € HT pour la SEMITAG pour l'année 2008 – 2009.

Conclusions adoptées à l'unanimité

INVESTISSEMENTS

(ITV)

- Extension de la ligne B à la presqu'île scientifique - prise en compte du projet dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Grenoble

2ITV08DL0930

Rapporteur : Yannik OLLIVIER.

Pas d'observation

Après en avoir délibéré et après avis favorable du bureau du 8 décembre 2008, le comité syndical mandate le président pour saisir la ville de Grenoble pour la mise en conformité du plan local d'urbanisme avec le projet d'extension de la ligne B à la presqu'île scientifique.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- 3ème ligne de tramway - mémoires en réclamations – protocoles transactionnels
 - Marchés n°2003-169 à 2003-173 - Réclamations du groupement EUROVIA ALPES - PERINO BORDONE - BIASINI - ESPACES VERTS DU DAUPHINE – CARRON – SCBTP

2ITV08DL0918

Rapporteur : Marc BAIETTO.

Pas d'observation

Après avis du bureau du SMTC du 8 décembre 2008 et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve l'accord passé entre le SMTC et le groupement EUROVIA ALPES – PERINO BORDONE – BIASINI – ESPACES VERTS DU DAUPHINE – CARRON – SCBTP BARASSI à l'issue de la procédure de règlement amiable, pour un montant de 2 100 000,00 € HT soit 2 511 600,00 € TTC pour les marchés n°2003-169 à 2003-173 nommés " plate-formes – voiries ",
- autorise le président à signer avec le groupement EUROVIA ALPES – PERINO BORDONE – BIASINI – ESPACES VERTS DU DAUPHINE – CARRON – SCBTP BARASSI le protocole d'accord portant sur le règlement de ces réclamations,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Marchés n°2003-165 relatif à la fourniture et à la pose des voies et appareils de voie - lot 2 – Réclamation du groupement VOSSLOH Infrastructures Services / TSO

2ITV08DL0920

Rapporteur : Marc BAIETTO.

Pas d'observation

Après avis du bureau du SMTC du 8 décembre 2008 et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve l'accord passé entre le SMTC et le groupement ETF (EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES) / TSO à l'issue de la procédure de règlement amiable, pour un montant de 1 300 000,00 € HT soit 1 554 800,00 € TTC pour le marché n°2003-165 relatif à la fourniture et à la pose des voies et appareils de voie – Lot 2,
- autorise le président à signer avec le groupement ETF (EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES) / TSO le protocole d'accord portant sur le règlement de ces réclamations,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

LA SEANCE DEVANT SE CLORE, LES PROJETS DE DELIBERATIONS SUIVANTS NE PEUVENT ETRE DEBATTUS ET SONT REPORTES AU PROCHAIN COMITE SYNDICAL, QUI SE TIENDRA LE 26 JANVIER 2009 :

EXPLOITATION

(ETR)

- Transports scolaires – bourses d'approche et de transport scolaire - Fixation des taux du tarif kilométrique 2008–2009

2ETR08DL0876

- Versement transport

- Exonération de l'association CASSIOPEE

2ETR08DL0856

- Exonération de l'association des paralysés de France APF, structure « service auxiliaires de vie »

2ETR08DL0857

INVESTISSEMENTS

(ITV)

- 3ème ligne de tramway – déviation de réseaux – convention Réseau de Transport d'Electricité RTE / SMTC – travaux de protection des courants vagabonds - avenant n°2

2ITV08DL0769

ADMINISTRATION GENERALE

(DMG)

- Opérations foncières
 - Marché de services – mission d’assistance foncière - lancement de la procédure d’appel d’offres
2DMG08DL0845
 - Marché de services – assistance foncière - convention de groupement de commandes entre Grenoble Alpes Métropole et le SMTC - désignation des représentants du SMTC au sein de la commission d’appel d’offres du groupement
2DMG08DL0846

La séance est levée à 17 h 00.